

**Décision du Président
Marché à procédure formalisée
Sensibilisation urbaine en porte à porte à la gestion des déchets
sur le Territoire de l'EPT Paris Est Marne & Bois - EPT 2606
Titulaire : TERRAVOX**

2026 – D – n° *119*

Le Président de l'établissement public territorial Paris Est Marne & Bois,

VU le Code de la commande publique,

VU les articles L.5211-2, L. 5211-9 et L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° DC2026-46 du Conseil de Territoire en date du 14 avril 2026,

VU l'avis de la commission d'appels d'offres en date du 26 mai 2026,

CONSIDERANT que le marché relatif à la sensibilisation urbaine en porte à porte à la gestion des déchets sur le Territoire de l'EPT Paris Est Marne & Bois a fait l'objet d'un appel d'offres ouvert,

CONSIDERANT l'offre de la société TERRAVOX sise 204 rue de Crimée à PARIS (75019),

D E C I D E

Article 1 : De signer le marché formalisé sans minimum et avec un montant maximum annuel de 75.000 € HT relatif à la sensibilisation urbaine en porte à porte à la gestion des déchets sur le Territoire de l'EPT Paris Est Marne & Bois.

Article 2 : Le marché débutera à compter de sa date de notification pour une durée de 12 mois. Il pourra être reconduit 3 fois, la reconduction étant tacite.

Article 3 : De charger le Directeur Général des Services et Madame la responsable du Service de Gestion Comptable (SGC) de Vincennes, comptable public de l'établissement public territorial Paris Est Marne & Bois, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil de Territoire.

Article 4 : Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial Paris Est Marne Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Champigny sur Marne, le **10 JUIN 2026**



Le Président,

O. Capitanió

Olivier CAPITANIÓ

La présente délibération publiée le **10 JUIN 2026**

Est exécutoire à la date du

En application des articles L5211-1 et L.2131-1
du C.G.C.T.

Champigny-sur-Marne, le

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20260610-D2026-119-AR
Date de télétransmission : 10/06/2026
Date de réception préfecture : 10/06/2026